

Direction des Déplacements

Service Exploitation et Gestion du Domaine Public

Contact Centre Technique Départemental de Romans

Tél : 04 75 70 63 35

Courriel : ctd-romans@ladrome.fr

ARRÊTÉ N° ROM-2026-175-AT

Le Président du Conseil départemental,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,

Vu les arrêtés en vigueur du Président du Conseil départemental de la Drôme donnant délégation de signature aux Directeur, Directeur Adjoint, Chef du SEESRM, Coordonnateurs de zones, aux Coordonnateurs adjoints et aux responsables des Centres Techniques Départementaux,

Vu la demande N° 2026/23836 datée du 05/08/2026 par laquelle la société **OCELIAN** domiciliée 5 rue de Fos sur Mer , 69007 Lyon, représentée par DALON Nicolas (Tel : 0610652629 - Mail : nicolas.dalon@ocelian.fr- Siret : 71206079700339) sollicite l'autorisation de sécuriser le passage de convois fluviaux sous la passerelle de La Vanelle sur la RDV63 au PR 1+4118 sur le territoire de la commune de **GRANGES-LES-BEAUMONT**,

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique ainsi que celle des agents de l'Administration et de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par des travaux,

Considérant qu'afin de sécuriser le passage de convois fluviaux sous la passerelle de La Vanelle sur la route départementale RDV63, il y a lieu de réguler la circulation,

Sur la proposition du responsable du Centre Technique Départemental de ROMANS,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les travaux susvisés seront exécutés entre le lundi 31 août 2026 et le vendredi 27 novembre 2026 sur la RDV63 au PR 1+4118 sur le territoire de la commune de **GRANGES-LES-BEAUMONT**, hors agglomération.

Le soir, le week-end et les jours fériés, les travaux seront interrompus et les voies seront rendues à la circulation..

ARTICLE 2

Pendant la période visée à l'article 1, les travaux seront réalisés de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 la circulation sera réglementée ainsi :

L'entreprise aménagera des interruptions séquentielles de 30 minutes maximum lors du passage des barges de transport d'enrochement sous la passerelle afin d'assurer **la sécurité des usagers de la RDV 63 (passage sur la passerelle de la Vanelle) entre le lundi 31 août 2026 et le vendredi 27 novembre 2026.**

ARTICLE 3

Les dispositifs de fermeture de la passerelle seront mis en place de part et d'autre de celle-ci par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

L'entreprise en assurera le contrôle et la surveillance pendant toute la durée des coupures séquentielles (en cas d'orage, de vent, de vandalisme, ...), le repliement en fin de chantier.

avant le commencement des travaux, l'entreprise informera le gestionnaire de la voirie de la date d'ouverture du chantier.

ARTICLE 4

M. le Directeur de la Direction des Déplacements de la Drôme,

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5

Copie sera adressée à :

Mme Agnès JAUBERT, Conseillère départementale du canton de TAIN-L'HERMITAGE,
M. Michel BRUNET, Conseiller départemental du canton de TAIN-L'HERMITAGE,
Antenne Régionale des Transports Inter-Urbains et Scolaires de la Drôme,
Mme Sandrine MARIN-LOEUILLET,
Centre Technique Départemental de Romans,
Mme/M.DALON Nicolas, OCELIAN,
M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Drôme,
M. le Maire de GRANGES-LES-BEAUMONT,
M. MOTTET Benoit, EDF
M. Frederic GERMAIN - Chef de Centre d'Exploitation de Romans
M. Stéphan FALLOT - le Chef du CED Bourg de Péage
Département de la Drôme - Registre des actes administratifs,

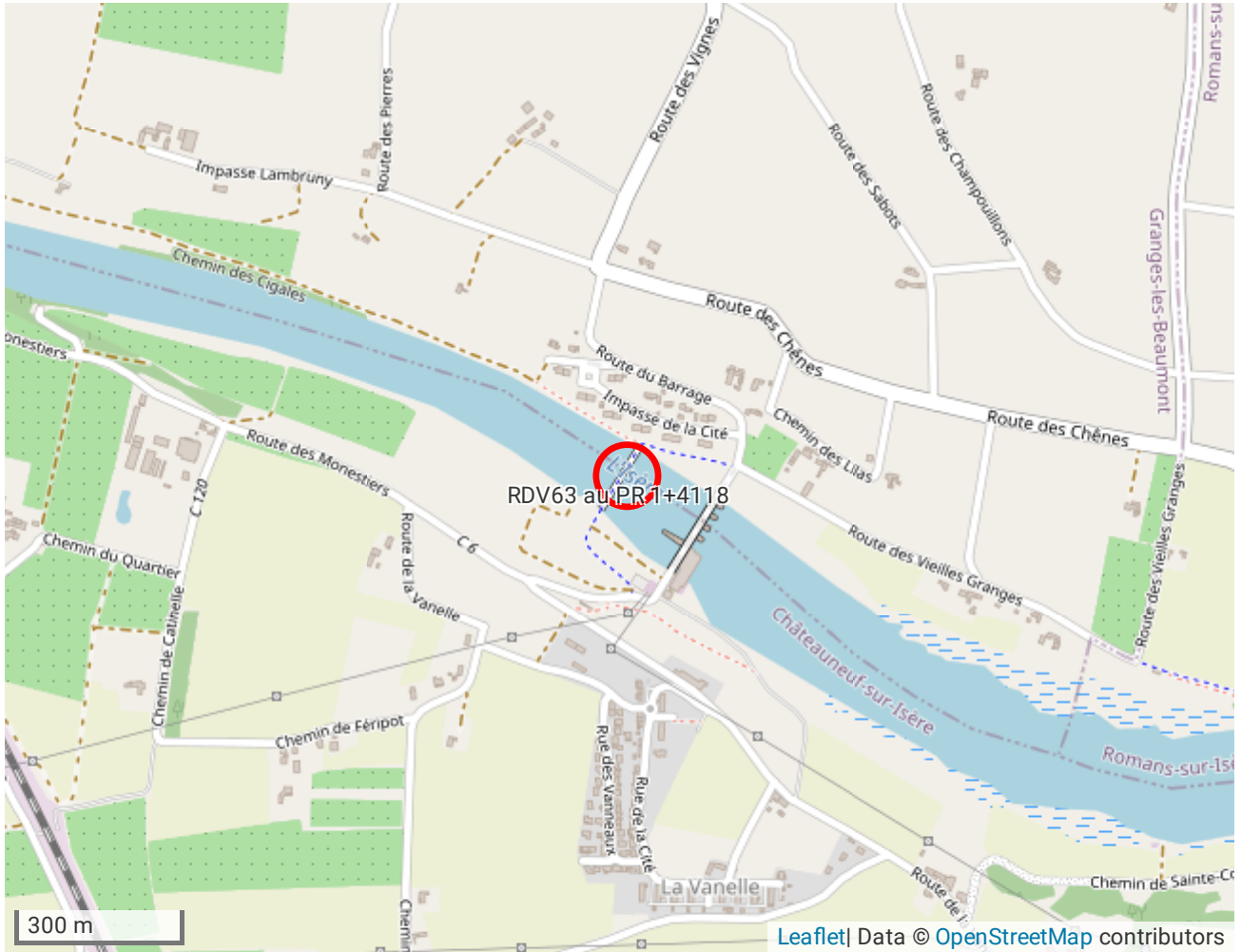
Fait à Romans sur Isère,

Le Président du Conseil départemental et par délégation,

Liste des pièces jointes :

- Localisation
- Pièce jointe 1

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

